RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23986
Numéro SIREN : 814 789 632
Nom ou dénomination : ABERDONIA PROPERTIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 60295

ABERDONIA PROPERTIES
Société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable
sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : 35, Boulevard des Capucines - 75002 PARIS
RCS PARIS 814 789 632
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 MAI 2022

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé Unique constate qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- le montant du résultat de l'exercice s'élève à – 148 301,76 euros ;
- le montant des dividendes perçus des filiales et des participations s'élève à 552,58 euros.

Et décide d'affecter le résultat de l'exercice ainsi qu'il suit :

- -148 301,76 euros en incorporation au capital.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il a été distribué des dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi qu'il suit :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : 521 190,04 euros ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant.

TROISIEME DECISION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FABIEN FRIDRICI DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN REMPLACEMENT

L'Associé Unique, constate la démission de Monsieur Fabien Fridrici de son mandat d'administrateur et le remercie pour l'exercice de son mandat. Il nomme à effet au 26 avril 2022 en qualité de membre du Conseil d'administration, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Alexandre Castelnau, né le 6 décembre 1988 à LONDRES, de nationalité Française, demeurant professionnellement au 24 rue du Général Roguet 92110 CLICHY.

Monsieur Alexandre Castelnau a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

Il disposera des pouvoirs prévus à l'article 16.2 des statuts de la Société. Il ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de déplacement exposés dans l'intérêt de la Société.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS A CONFERER EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société LEGALVISION PRO, 15 rue de Milan – 75009 PARIS ainsi qu'au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:
François GRANDJEAN
7E50F6BB73184D7...